

## Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

**RAPPORT DE REPERAGE 18-10-034568 - DAT CRECHE ROUCAS BLANC-1 / AMIANTE**  
**PARTIES ET ELEMENTS DU MUR DEGRADE DANS LA CUISINE DESIGNES PAR LE DONNEUR D'ORDRE LE JOUR DE LA**  
**VISITE ET ANALYSES PAR LE LABORATOIRE AU SEIN DU PRESENT RAPPORT.**  
**ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 05/12/2018**

### Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ».

Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés. La méthodologie appliquée est celle de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis ».

Le repérage porte sur les zones concernées directement ou indirectement par les travaux prévus. Le périmètre du présent repérage est défini par le programme des travaux tel que transmis par le donneur d'ordre.

**Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.**

### Bien objet de la mission

Adresse :	4 Traverse Serre 13007 MARSEILLE
Partie de bien inspectée :	Parties et éléments du mur dégradé en cuisine désignés par le donneur d'ordre le jour de la visite et analysés par le laboratoire au sein du présent rapport.
Date de visite :	22/10/2018

Thomas DEVENOGES



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission .....	2
2.	Conclusions du rapport .....	4
3.	Description générale du bien et réalisation du repérage .....	5
4.	Résultats détaillés du repérage .....	7
5.	Attestation sur l'honneur.....	8
6.	Attestation d'assurance.....	9
7.	Certificat de compétences .....	10
8.	Annexes.....	11

## **1. Renseignements concernant la mission**

### **1.1 Désignation du bâtiment**

Type de bâtiment : Bâtiment  
Numéro (indice) : 18-10-034568 - DAT CRECHE ROUCAS BLANC (1)  
Date du permis de construire (à défaut date de construction) : Non communiqué  
Adresse complète : 4 Traverse Serre  
13007 MARSEILLE  
Référence cadastrale : Section : Non Communiqué  
Bien en copropriété : Pas de copropriété

### **1.2 Désignation du client**

#### **Désignation du Propriétaire :**

Nom : Ville de Marseille  
Adresse : 1 place St Eugène  
13007 MARSEILLE

### **1.3 Désignation de l'opérateur de repérage**

Nom : Thomas DEVENOGES  
Email : Thomas.devenoges@dekra.com  
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert . Le N° du certificat est CPDI 2697 délivré le 19/05/2014 et expirant le 18/05/2019.

### **1.4 Organisme chargé de la mission**

Raison Sociale : DEKRA  
Adresse : 58 avenue Labé - ZA les Paluds - CS 51484 - 13785 AUBAGNE  
Numéro SIRET : NC

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Code NAF : 7120 B  
N° TVA : NC  
N° RCS : 433250834 RCS LIMOGES  
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : AXA  
N° de police : 399227354  
Valide jusqu'au : 31/12/2018

## 1.5 Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Aix En Provence  
Adresse : Arteparc - Bâtiment E - Route de la côte d'Azur  
CS n° 30012  
13590 MEYREUIL

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1029.

## 1.6 Avertissement et définition du champ de la mission :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

**Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations, chocs, etc.)**

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, **la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés** (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe A1 de la norme NFX 46-020 représente la base du repérage.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

### ▪ **Nature et périmètre des travaux envisagés :**

Parties et éléments du mur dégradé en cuisine désigné par le donneur d'ordre le jour de la visite et analysés par le laboratoire au sein du présent rapport.

### ▪ **Documents fournis par le commanditaire justifiant la nature et le périmètre des travaux envisagés :**

Plan

L'inspection des ouvrages, compris dans le périmètre de repérage défini par le programme des travaux, doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

Si, à l'issue des travaux, des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés lors de la présente mission sont laissés en place, il est ici rappelé au propriétaire du bâtiment qu'il reste à leur égard tributaire des obligations réglementaires définies par le Code de la santé publique.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

**Remarques particulières :** Les prélèvements n'ont pas pu être effectués au niveau de la dégradation du mur car des équipements sont présents (notamment des plaques de cuisson).

### 2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

**Après analyse en laboratoire :**

Description	Localisation	Prélèvement	Etat
Néant			

**Sur justificatifs (marquage, document consulté) :**

Description	Localisation	Nom justificatif	Etat
Néant			

### 2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

**Sur justificatifs :**

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
Néant			

**Après analyse en laboratoire :**

Description	Localisation	Prélèvement
Mur	Colle de faïence Gris / Orange	Cuisine (RDC) P 1
Mur	Calicot + enduit + peinture + placo	Cuisine (RDC) P2
Mur	Placo + enduit + peinture	Cuisine (RDC) P3

**Matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante :**

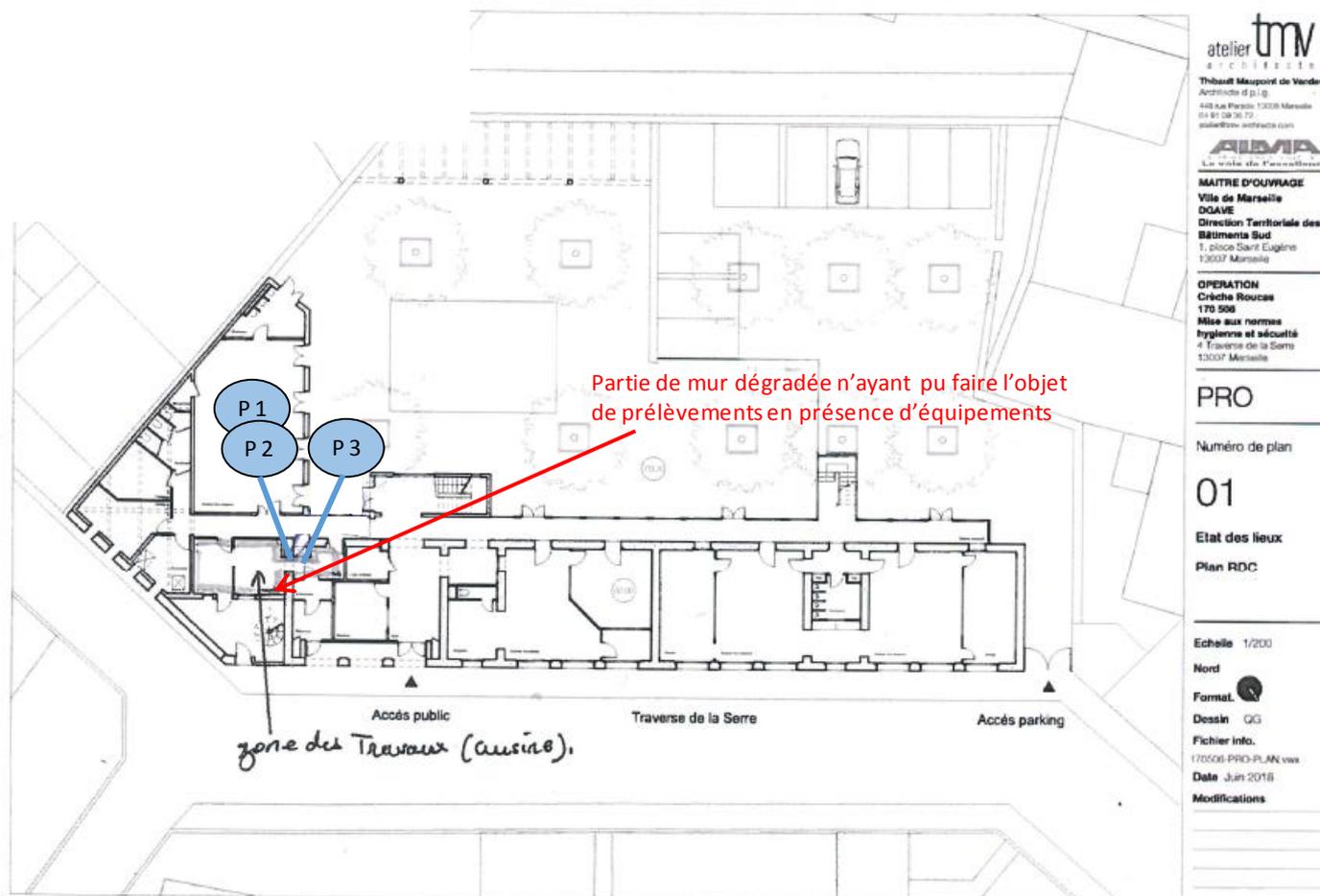
Description	Localisation
Néant	

### 2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Description	Localisation	Cause de non-prélèvement
Néant		

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 2.4 Croquis de localisation des MPCA



xxx Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).

*Ceci est un croquis sans échelle. Il ne peut en aucun cas servir de plan.  
Il ne peut être utilisé qu'en version couleur.*

## 3. Description générale du bien et réalisation du repérage

Date du repérage 22/10/2018  
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage Plan  
Représentant du propriétaire (accompagnateur) M. RIGA (Ville de Marseille)

### 3.1 Liste des pièces visitées

RDC : Cuisine

### 3.2 Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

## 3.3 Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dans le périmètre des travaux définis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission et pouvant être sollicités directement ou indirectement lors des travaux envisagés.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
  - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
  - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amianté avant travaux

## 4. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection				Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage	Prélèvement	Conclusion	
				N° (type)		Présence/ absence d'amiante	Etat
Cuisine (RDC)	Mur	Colle de faïence	Gris / Orange		P 1	Absence d'amiante	
Cuisine (RDC)	Mur	Calicot + enduit + peinture + placo			P 2	Absence d'amiante	
Cuisine (RDC)	Mur	Placo + enduit + peinture			P 3	Absence d'amiante	

**Observations :** Les prélèvements n'ont pas pu être effectués au niveau de la dégradation du mur car des équipements sont présents (notamment des plaques de cuisson).

Cachet de l'opérateur

**DEKRA Industrial SAS**  
SAS au capital de 8 629 320 € - RCS Limoges 433 250 634  
Assistance - Diagnostics - Performance  
58, avenue du Labé - ZA Les Paluds 2  
13400 AUBAGNE  
Tél. 04 42 04 99 81 - Fax 04 42 04 99 27

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : 22/10/2018  
par : Thomas DEVENOGES  
Rapport édité le : 05/12/2018  
à : AUBAGNE



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 5. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Thomas DEVENOGES, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 6. Attestation d'assurance



### ATTESTATION D'ASSURANCE 2018 DEKRA « Diagnostics Amiante »

**AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE**, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 9, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la société :

Nom : **DEKRA Industrial SAS**

Adresse : **P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308– 87008 LIMOGES Cedex**

bénéficie des garanties des contrats d'assurance :

- **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE** n° **XFR0050627LI**
- **RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT** n° **XFR0048625FI**

couvrant les sociétés Dekra Industrial SAS et Dekra Industrial Holding SAS.

**Les activités garanties par ces contrats** sont notamment les suivantes :

Mission « Diagnostics de présence d'amiante dans les bâtiments, assistance technique amiante, mesures d'empoussièrément d'amiante, coordination SPS lors de chantiers de désamiantage ».

Les sommes assurées au titre de ces deux contrats sont les suivantes :

**RESPONSABILITE CIVILE IMPUTABLE AUX « MISSIONS » (RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE)**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : **8 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Dommages immatériels non consécutifs : **4 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Frais de prévention de nouvelles études : **76 225 Euros** par sinistre et par année d'assurance

**FRANCHISE A DEDUIRE DU REGLEMENT DE TOUT SINISTRE**

**150 000 Euros** par sinistre

**Validité de cette attestation :**

Cette attestation est délivrée à titre d'information et de preuve de l'existence des contrats d'assurance. Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur au-delà des conditions, limitations et exclusions des contrats. Cette attestation est valable du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Fait à Paris, le 11 décembre 2017

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 7. Certificat de compétences



### CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2697

Version02

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Thomas DEVENOGES**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

*Amiante*

**Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**  
Date d'effet : 19/05/2014, date d'expiration : 18/05/2019

*Plomb*

**Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb**  
Date d'effet : 29/04/2014, date d'expiration : 28/04/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 30/06/2014



# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

## 8. Annexes

### Résultats d'analyses



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

### RAPPORT D'ESSAI N° IT041810-15456 EN DATE DU 25/10/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

#### Client :

DEKRA Industrial SAS  
M. Thomas DEVENOGES  
58, Avenue du Labé  
ZA Les Paluds 2 - CS 51484  
13785 AUBAGNE CEDEX

#### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0418-18374  
Echantillon ITGA : IT041810-15456  
Reçu au laboratoire le : 23/10/2018

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	18-10-034568 (CDP : P014)
Dossier client	CRECHE ROUCAS BLANC 18-10-034568_1
Echantillon	P1 - Colle de faïence grise / orange - Cuisine
Description ITGA	Colle beige / Joint cassant blanc / Peinture / Carrelage

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

#### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0,1 % massique en fibres d'amiante avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.

#### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Colle beige	META (1) le 24/10/2018	Amiante non détecté <small>(la prise d'essai analysée peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante)</small>	---	1
▶ Joint cassant blanc + peinture + carrelage	META (1) le 25/10/2018	Amiante non détecté <small>(la prise d'essai analysée peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante)</small>	---	2

Validé par : Karim MECBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 14

Page 1 / 1

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041810-15457 EN DATE DU 25/10/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

DEKRA Industrial SAS  
M. Thomas DEVENOGES  
58, Avenue du Labé  
ZA Les Paluds 2 - CS 51484  
13785 AUBAGNE CEDEX

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0418-18374  
Echantillon ITGA : IT041810-15457  
Reçu au laboratoire le : 23/10/2018

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	18-10-034568 (CDP : P014)
Dossier client	CRECHE ROUCAS BLANC 18-10-034568_2
Echantillon	P2 - Calicot + enduit + peinture + placo - Cuisine
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc avec couche en papier / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0,1 % massique en fibres d'amiante avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc avec couche en papier + peinture non séparable	META (1) le 24/10/2018	Amiante non détecté <small>(la prise d'essai analysée peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante)</small>	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041810-15458 EN DATE DU 25/10/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

DEKRA Industrial SAS  
M. Thomas DEVENOGES  
58, Avenue du Labé  
ZA Les Paluds 2 - CS 51484  
13785 AUBAGNE CEDEX

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0418-18374  
Echantillon ITGA : IT041810-15458  
Reçu au laboratoire le : 23/10/2018

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	18-10-034568 (CDP : P014)
Dossier client	CRECHE ROUCAS BLANC 18-10-034568_3
Echantillon	P3 - Placo + enduit + peinture - Cuisine
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc avec couche en papier / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :  
(1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)  
(2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0,1 % massique en fibres d'amiante avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc avec couche en papier + peinture non séparable	META (1) le 24/10/2018	Amiante non détecté <small>(la prise d'essai analysée peut contenir une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibres d'amiante)</small>	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.